

DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE A SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Document à compléter et à signer par le demandeur et à adresser signé par mail au Service « Programmation Culturelle »

10 jours minimum avant le début du tournage

SERVICE PROGRAMMATION CULTURELLE Tél. 01.69.51.51.32.

Adresse mail: serviceculturel@sgdb91.com

Autorisations

Tout tournage à Sainte Geneviève Des Bois nécessite l'obtention de l'autorisation de la Mairie de Sainte Geneviève Des Bois.

Toute demande d'autorisation est à adresser à Monsieur Frédéric PETITTA, Maire de Sainte Geneviève, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville
 Monsieur Frédéric PETITTA
 Service Culturel
 Place Roger Perriaud 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Le service Culturel aura en charge l'instruction de la demande et est seul habilité à entreprendre les démarches au nom de la société de Production ou du particulier sollicitant l'autorisation de tournage. Le demandeur ne devra adresser aucune demande en direct à d'autres services municipaux pour l'obtention de permis ou de services spéciaux.

Le Service Culturel est à la disposition du demandeur pour :

- étudier les demandes,
- l'informer sur la réglementation en vigueur et les prescriptions à suivre,
- coordonner les demandes d'occupations de locaux, parcs ou jardins, bâtiments publics ou culturels qui dépendent du domaine de la Ville de Sainte Geneviève Des Bois,
- gérer les demandes de prestations techniques nécessaires au bon déroulement des prises de vues (masquage de marquages au sol, démontage de panneaux de signalisation, de mobilier urbain, interventions électriques...),
- l'informer des autorisations nécessaires sur les sites privés ou dépendant de l'Etat et sur le respect des droits à l'image.

Documents à fournir

Pour toute demande d'autorisation, tout demandeur doit adresser à Monsieur le Maire un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une lettre de présentation,
- le présent document de demande d'autorisation de tournage complété et signé
- un synopsis,
- une attestation d'assurance couvrant **tous les risques** (dégradation matériel, dommages corporels).

Etapes de la procédure

- Le service Culturel étudie le projet et transmet les demandes aux différents services et directions de la Ville concernés ainsi qu'aux partenaires concernés (cimetière russe, maison russe).
- Chaque service/direction étudie la faisabilité et fait établir, s'il y a lieu, un devis d'exécution des prestations demandées.
- Le service Culturel transmet une réponse au demandeur en précisant les points sur lesquels

le projet doit être, éventuellement, modifié.

- Les devis et factures sont adressés au demandeur par le service culturel.
- Le règlement des factures est exigible et un justificatif de ce règlement doit être fourni au service Culturel pour l'obtention de l'autorisation définitive.

Coûts à prévoir

Le traitement et la délivrance d'une autorisation sont effectués à titre gracieux. Les frais à prévoir et à acquitter avant le début du tournage ou des prises de vues sont :

- l'indemnité d'occupation du domaine de la Ville, selon le type de catégorie de tournage :

Catégories de tournage	Tarif par journée de tournage
Tarif étudiant en cinématographie	50,00€
Tarif long métrage	400,00 €
Tarif Court métrage	200,00 €
Tarif publicités, émissions télévisées et reportages	700,00 €

- les frais éventuels de voirie si prise d'arrêté municipal de stationnement,
- les frais éventuels d'interventions techniques sur devis d'entreprises à régler directement à l'entreprise prestataire.

Modalités de règlement

Le paiement de l'indemnité d'occupation du domaine de la ville est à payer par chèque à l'ordre du <u>Trésor Public</u> qui devra être envoyer à l'adresse suivante, **huit jours avant** le début du tournage :

Service Programmation Culturelle Hôtel de Ville Place Roger Perriaud 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Autres recommandations et mesures à respecter

La délivrance d'une autorisation de tournage implique pour le demandeur le respect des engagements suivants :

- Se conformer à l'ensemble des avis techniques délivrés par les services des différentes directions de la Ville de Sainte Geneviève Des Bois.
- Suivre les recommandations concernant les emplacements conseillés pour l'ensemble des véhicules.
- Signaler tout tournage en intérieur si des véhicules techniques sont stationnés à proximité.
- Aucune neutralisation de stationnement ne peut être effectuée sans l'accord de la Mairie de Sainte Geneviève Des Bois.
- Une information aux riverains, commerçants, et associations concernées doit être systématiquement diffusée au minimum **trois jours avant le début du tournage**, signalant les contraintes éventuelles pouvant perturber l'environnement (voir exemple de courrier en annexe 1 dont la présentation est à respecter afin d'harmoniser cette information et la rendre plus compréhensible). Une copie de ce courrier ainsi que les modalités d'affichage et de distributions prévues doivent être soumises pour approbation au service Culturel avant diffusion. En cas d'affichage, les courrier devront être enlevés par l'équipe de tournage avant de quitter les lieux.
- Les équipes de production sont responsables des prestataires mandatés par leur soin pour réserver des emplacements de stationnements en amont des tournages et de leur comportement qui doit être respectueux envers les riverains
- Respecter les lieux utilisés qui devront être nettoyés et remis en état ; les frais de nettoyage seront à la charge de la production, dans le cas contraire.
- Se limiter à occuper les lieux précisés et s'y comporter avec civisme et respect.
- Toutes les précautions devront être prises pour ne pas dégrader les éléments du domaine public, faute de quoi la société de production aura à supporter les dépenses entraînées par les travaux de remise en état des ouvrages et revêtements de la voie publique qui auraient été causés par le tournage (chaussée, trottoir, mobilier urbain etc...)
- Fournir une liste du personnel responsable avec les coordonnées complètes de chacun de ses membres.

En cas de non respect des recommandations prescrites, la Ville de Sainte Geneviève Des Bois pourra suspendre le tournage.

Les remerciements devront figurer au générique du film, merci de les libeller comme suit :

«Remerciement à la Ville de Sainte Geneviève Des Bois, Monsieur Frédéric PETITTA, Maire et aux habitants »

Contacts: SERVICE PROGRAMMATION CULTURELLE Tél. 01.69.51.51.32.

<u>Adresse mail</u>: serviceculturel@sgdb91.com

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TOURNAGE

Date de la demande initiale :	
Société de production :	
Adresse :	
	Fax. :
Directeur de société :	
e-mail :	Tél. :
Régisseur ou contact :	
	Mobile :
Projet de production / titre :	
Type de production (long métrag	ge, court métrage, documentaire, fiction tv, film :
Dates de tournage à Ste Genevièv	ve:
Nombre de jours :	
Préciser la date de chaque journé	ée de tournage, les horaires et le lieu :
Jour 1 :	
Jour 6 :	
Jour 7 :	
Jour 8 :	
Nombre de véhicules de jeu :	
	:
Animaux (préciser) :	

Demandes particulières :
Installations techniques (indiquer toute installation particulière nécessaire au tournage et pouvant nuire à l'environnement : groupe électrogène, effets spéciaux, jets d'eau etc) :
Equipe de tournage (nombre de personnes par jour) : Assurance couvrant les dommages corporels et dégradations de tous matériels :
N° de contrat :
Pièces à fournir :
 Demande d'autorisation de tournage dûment complétée et signée par la production Attestation d'assurance
Bon pour acceptation,
Fait en 2 exemplaires,
Le
Le représentant de la production (nom, prénom, signature & cachet)

(Papier en-tête société de production)

INFORMATION AUX RIVERAINS SUR LE TOURNAGE D'UN FILM

Modèle de lettre

SOCIETE

OBJET (titre du film et nom du meteur en scène)

LIEU ex. rue de l'Orangerie DATE Vendredi 16/11/07 HORAIRES de 9h00 à 18h00

Dialogue de comédiens, les séquences seront tournées en intérieur (donjon) Description

et en extérieur

8h à 18h Blocage circulation

Stationnement du 14/11/07 19h00 au 16/11/07 20h00

Rues concernées du 3 au 39, rue l'orangerie

du 12 au 24, avenue du Château

Après l'obtention des autorisations de la Mairie de Ste Geneviève Des Bois, nous allons procédé au tournage d'un film pour lequel il nous sera nécessaire d'occuper des emplacements de stationnement pour nos véhicules.

Nous nous engageons à faire tous nos efforts pour limiter la gêne occasionnée par notre tournage et traiterons le voisinage avec respect.

Nous vous remercions par avance de votre hospitalité et de votre coopération pendant que nous tournerons dans votre quartier.

Pour toute question concernant ce tournage, merci de contacter la production :

Alain Bertrand ou Alouette Production

Régisseur rue de la Chance Régisseur 06 22 68 45 ... 01 72 54 80 6 06 07 33 72 ...